

risques et de service effectif ; ils paraissent croire que lorsque le pays aura besoin d'eux il n'appellera pas des volontaires, mais ordonnera l'enrôlement d'une certaine proportion d'hommes dans l'armée, et si le système du service militaire obligatoire était introduit dans le pays, je pense qu'ils rempliraient volontiers leurs devoirs.

BATAILLONS RURAUX.

Le système de former les compagnies en bataillon dans les campagnes, lorsqu'il est convenablement mis en pratique, doit avoir de très bons résultats dont on pourra parfaitement comprendre et apprécier l'importance lorsque les corps seront appelés au service.

A ce sujet, je me permettrai de suggérer que l'on devrait offrir quelque encouragement aux corps de volontaires pour les engager à faire une partie de leurs exercices annuels, soit par ailes ou en bataillons, dans les saisons de l'année qui seraient les plus propres à réunir le plus grand nombre possible de volontaires dans les différentes localités, et que les compagnies indépendantes voisines des stations soient incorporées aux bataillons pour les fins d'exercice.

INSTRUCTEURS.

Il y a, par bataillon, deux instructeurs qui sont employés dans le district, savoir : le capitaine Smith, du 11^e bataillon, et le lieutenant-adjutant Robertson, du 18^e bataillon. Ces deux officiers sont très capables de remplir ces devoirs, ayant tous deux des certificats de première classe de l'école militaire.

Le corps de cavalerie et plusieurs compagnies indépendantes du district, à l'exception de la compagnie de "Thurso," sont instruits par leurs propres officiers commandant, et celle de "Thurso" par le lieutenant, qui tous sont propres à remplir ces devoirs, possédant des certificats des écoles militaires et des bureaux d'inspecteurs de volontaires. Il y a aussi quatre instructeurs (possédant des certificats des écoles militaires) attachés aux différentes associations d'exercice des collèges.

SALLES D'EXERCICE.

Il a été construit six salles d'exercice dans ce district, aux endroits suivants, savoir:—

St. André.—La salle d'exercice de cet endroit est un édifice de bois de 60 pieds sur 35, construit aux frais de la municipalité et au moyen de souscriptions volontaires. Comme elle n'est pas assez grande pour l'effectif, l'on est en voie de l'agrandir et d'y ajouter un arsenal et des magasins, et lorsque ces améliorations seront terminées, elle aura les dimensions prescrites pour une salle d'exercice de deux compagnies.

Lachute.—L'édifice de cet endroit est de bois de 60 pieds sur 35. Il n'y a ni arsenal ni magasin. Elle a été construite par les volontaires et au moyen d'autres contributions de personnes de la localité.

Carillon.—La salle d'exercice de cet endroit est une bonne et solide bâtisse de bois, construite dans le cours de l'année dernière, conformément au plan du gouvernement pour une compagnie. Les contributions des personnes et des volontaires de la localité à cet effet ont été obtenues par l'entremise du Capt. Forbes, de la compagnie de Carillon.

Vankleek Hill.—La salle d'exercice de cet endroit a 70 par 36 pieds, et a dernièrement été complétée avec les arsenaux et magasins nécessaires pour deux compagnies ; le coût de la bâtisse est porté à \$890, dont \$90 ont été fournis par le conseil du canton, \$500 ont été données par les volontaires et autres, et \$300 doivent être données par le gouvernement.

Chatham, No. 2.—La salle d'exercice de cet endroit a été terminée dernièrement, conformément au plan du gouvernement, pour une compagnie. C'est une bonne bâtisse, avec arsenaux et magasins, et elle sera formellement ouverte aux exercices le 9 courant ; le coût de l'édifice est d'environ \$500, dont \$250 ont été données par le gouvernement et le reste regu de différentes sources par l'entremise du Capt. Cushing, de la compagnie de Chatham.